

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 octobre 2018 à 20 h 30. Sont présents :**

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet suppléant.

2018-10-163

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 2018;
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2018;
  - 3.3 Procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 septembre 2018

- 3.4 Reconduction du Programme de cadets policiers pour l'été 2019;
- 3.5 Budget 2019;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1 Projet de mise en valeur de la rivière Chaudière :
    - Demande d'aide financière révisée au Fonds d'appui au rayonnement des régions;
    - Modalités de financement;
    - **Résultat de l'appel d'offres et octroi de mandat;**
  - 4.2 Entente intermunicipale relative à la gestion de la convention financière du projet de cartographie de la zone inondable sur le territoire des MRC Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan;
  - 4.3 Cartographie de la zone inondable sur le territoire des MRC Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan – Mandat à l'Université Laval;
  - 4.4 Fonds de maintien des services de proximité;
  - 4.5 Arterre – Entente de partenariat;
  - 4.6 Transport interurbain;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1 Certificat de conformité;
    - Règlement 707-2018 – Saint-Georges;
    - Règlement 274-164A-2018 – Notre-Dame-des-Pins;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1 Démission de madame Sabrina Plante, secrétaire au Service d'évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
  - 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport mensuel de la SAAQ;
  - 9.3 Rapport d'activités – Cadets 2018;
  - 9.4 Compte-rendu Patrimoine religieux;
10. Divers :
  - 10.1 Plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées suite au passage d'une tornade à St-Julien le 29 août 2018;
  - 10.2 Élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – Motion de remerciement au député sortant;
  - 10.3 Élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – Motion de félicitations au député élu;
  - 10.4 Séance du conseil de novembre – Nomination de représentants aux comités internes et externes;
  - 10.5 Procédures d'élection – Comité administratif, préfet et préfet suppléant;
  - 10.6 Fondation santé Beauce-Etchemin;
  - 10.7 Formation sécurité civile;
  - 10.8 Cannabis;
  - 10.9 Conseil sans papier;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2018-10-164

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
19 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 septembre 2018 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
9 OCTOBRE 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2018 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 septembre 2018 à titre d'information.

2018-10-165

**RECONDUCTION DU PROGRAMME DE CADETS POLICIERS  
POUR L'ÉTÉ 2019**

Attendu la grande satisfaction exprimée par les membres du conseil sur le service offert par le programme de cadets policiers;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, de confirmer la reconduction du programme mentionné plus haut et de prévoir la somme nécessaire, soit 10 000 \$, dans le cadre de l'exercice des prévisions budgétaires de 2019.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Le directeur général informe les membres du conseil de la progression des travaux sur le budget de l'année 2019.

Il indique aussi que l'augmentation des quotes-parts sera limitée à 2 % tel que recommandé par les membres du comité administratif.

2018-10-166

**PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE :  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉVISÉE AU FONDS D'APPUI  
AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS**

Attendu que le projet de mise en valeur de la rivière Chaudière a fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Attendu que suite à l'appel d'offres pour le projet, le montage financier s'est avéré insuffisant et qu'il y a lieu de modifier la demande afin d'augmenter la contribution de la MRC;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt d'une demande d'aide financière révisée au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

2018-10-167

**PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE :  
MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé, en juin dernier, en son nom et au nom des MRC Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions afin de financer une étude visant à réaliser un inventaire des potentiels existants et à développer autour de l'axe de la rivière Chaudière;

Attendu que suite aux résultats d'un appel d'offres visant à réaliser cette étude, le regroupement de MRC doit revoir les modalités de financement de ce projet;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a déjà approuvé une première version de ce projet;

Attendu que la contribution des MRC doit être revue;

Attendu que les MRC impliquées devront financer 20 % du projet, soit 17 040 \$;

Attendu que par cette étude les élus souhaitent développer une vision commune et identifier des pistes d'action concrète pour la mise en valeur de la rivière Chaudière et de la route touristique à venir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement, d'approuver le dépôt d'une demande d'aide financière amendée au FARR;

De participer au financement de ce projet pour un montant 5 680 \$, représentant le tiers de l'implication des MRC sur un projet total évalué à 85 200 \$;

Que cette implication financière soit conditionnelle à la participation similaire des MRC Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce;

D'autoriser le directeur général, monsieur Éric Paquet à signer tous les documents relatifs à cette demande;

Il est de plus convenu de transmettre une copie de la résolution à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-10-168

**PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE :  
RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE MANDAT**

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif au projet de mise en valeur de la rivière Chaudière;

Attendu que la seule offre conforme reçue est celle de la firme Raymond Chabot Grant Thorton pour une somme totale de 84 276, 68 \$;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Raymond Chabot Grant Thorton, étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 84 276,68 \$ incluant toutes les taxes.

2018-10-169

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE LA  
CONVENTION FINANCIÈRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DE  
LA ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DES MRC ROBERT-  
CLICHE, DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DE BEAUCE SARTIGAN**

Attendu que les MRC Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Sartigan ont conclu une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir l'actualisation de la cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière;

Attendu que cette convention prévoit que le MAMOT s'engage à verser une aide financière maximale de 2 000 000 \$;

Attendu que la cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière doit être effectuée avant le 31 décembre 2020;

Attendu que les MRC participantes ont désigné la MRC de Beauce-Sartigan à titre de gestionnaire de la contribution financière;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet, M. Normand Roy, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion de la convention financière du projet de cartographie de la rivière Chaudière.

2018-10-170

**CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE  
DES MRC ROBERT-CLICHE, DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DE  
BEAUCE-SARTIGAN – MANDAT À L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Attendu qu'une convention de recherche est en cours de réalisation avec l'Université Laval concernant la cartographie de la zone inondable sur le territoire des trois MRC mentionnées en préambule de la présente résolution;

Attendu les courts délais de réalisation du mandat et la charge de travail à exécuter;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, monsieur Eric Paquet,

à signer la convention de recherche, et ce dès que celle-ci aura été acceptée par les directions générales des MRC impliquées.

2018-10-171

**FONDS DE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ**

Attendu les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les municipalités du territoire quant au maintien des services de proximité tels les marchés d'alimentation, cliniques médicales, stations-service et autres;

Attendu les moyens et leviers financiers limités dont elles disposent;

Attendu que la perte de ces services ne favorise pas la rétention des citoyens et l'occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité, de solliciter le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place un fonds pour y verser 50M\$ annuellement pour les quatre prochaines années permettant ainsi le maintien des services de proximité dans les milieux ruraux.

Il est de plus résolution de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de notre territoire, aux MRC du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

2018-10-172

**ARTERRE – ENTENTE DE PARTENARIAT**

Considérant que le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » a été accepté par le comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) le 6 mars 2018;

Considérant que ce projet permettra d'offrir le service provincial L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire des dix (10) MRC/ville de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que la MRC de L'Islet est l'organisme porteur du projet;

Considérant qu'une entente de partenariat doit être établie entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que cette entente de partenariat précise les engagements entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches »;

En conséquence il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité que :

- le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan accepte de défrayer sa part du coût du projet (20 % du coût total du projet, divisé par 9 MRC) qui n'est

pas financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions pour une somme totale de 12 708,44 \$ répartie sur 3 ans;

- le conseil de la MRC de Beuce-Sartigan autorise le directeur général, M. Éric Paquet, à signer l'entente de partenariat entre la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches en ce qui concerne le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches ».

### **TRANSPORT INTERURBAIN**

Le directeur général informe les membres du conseil de la rencontre qui a eu lieu entre le transporteur offrant le service de transport interurbain et les membres du comité administratif.

Suite à des questionnements sur le projet de budget du transporteur pour l'année à venir, celui-ci a accepté que l'on puisse faire valider les chiffres par un expert-comptable. Face à cette ouverture et après discussions, les membres du conseil décident de ne pas procéder à une telle démarche. De plus, on convient de la résolution suivante :

2018-10-173

### **TRANSPORT INTERURBAIN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu que le propriétaire d'Autobus Breton inc., M. Pierre Breton, sollicite les MRC de la Beuce afin que celles-ci supportent financièrement son entreprise de maintenir le service de transport interurbain liant la ville de Saint-Georges à celle de Québec;

Attendu que pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020, la participation du milieu est requise;

Attendu que les membres du conseil sont conscients de l'importance du maintien d'un tel service sur notre territoire;

Attendu les investissements massifs en transport collectif annoncés par le gouvernement du Québec dans les villes de Québec et Montréal;

Attendu que les maires de la MRC de Beuce-Sartigan souhaitent voir le nouveau gouvernement mettre en place un programme d'aide au transport interurbain équitable, adapté aux milieux ruraux;

Il est donc résolu unanimement :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 20 000 \$ par année et ce, pour les trois prochaines années afin de maintenir le service de transport interurbain entre Saint-Georges et Québec.
- De demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'aide au transport interurbain équitable, adapté aux milieux ruraux, afin d'assurer la survie de ce service;

Il est de plus convenu que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de fiduciaire de l'entente advenant la participation des autres MRC. Cette aide financière sera intégrée au prochain budget et répartie au prorata de la population.

2018-10-174

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 707-2018 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE  
AFIN DE FIXER DES NORMES POUR LES STATIONNEMENTS  
ÉTAGÉS**

Considérant que ce règlement vise à établir des normes pour la construction des stationnements étagés dans le périmètre urbain;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 707-2018 de la ville de Saint-Georges.

2018-10-175

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 274-164A-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-  
DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2007 RELATIF  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-19  
À MÊME LA ZONE R-18**

Considérant que ce règlement modifie le plan de zonage en agrandissant la zone R-19 à même la zone R-18;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 274-164A-2014 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2018-10-176

**DÉMISSION DE MADAME SABRINA PLANTE AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Attendu que madame Sabrina Plante, secrétaire, a annoncé sa démission;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Sabrina Plante;
- de remercier celle-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- d'autoriser la direction générale à entreprendre, au besoin, les démarches visant à combler le poste ainsi libéré.

### **CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- Rapport d'activités – Cadets 2018;
- Compte-rendu – Soirée d'informations sur le patrimoine.

2018-10-177

### **PLAN SPÉCIAL POUR LA RÉCUPÉRATION DES BOIS ENDOMMAGÉS ET POUR LA REMISE EN PRODUCTION DES SUPERFICIES TOUCHÉES SUITE AU PASSAGE D'UNE TORNADE À ST-JULIEN LE 29 AOÛT 2018**

Attendu que le passage d'une tornade dans la municipalité de St-Julien a occasionné de lourds dommages à des propriétés forestières qui sont situées à cet endroit;

Attendu que l'évaluation préliminaire des dégâts démontre que plusieurs centaines d'hectares de forêt ont été touchés;

Attendu que les opérations de récupération des bois seront difficiles et coûteuses puisque les arbres sont en majorité cassés ou renversés;

Attendu que l'Agence ne dispose pas des budgets nécessaires pour le financement des travaux de récupération des peuplements forestiers endommagés;

Attendu que des superficies affectées par la tornade devront faire l'objet de travaux de remise en production par le reboisement pour qu'elles redeviennent rapidement productives;

Attendu que des milliers de mètres cubes de bois risquent de ne plus être récupérables, à court terme, pour les usines de transformation de la région;

Attendu que le caractère exceptionnel de cette situation mérite une action toute aussi exceptionnelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'appuyer la démarche de l'Agence des forêts privées de la Chaudière qui demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de mettre en place, suite au passage d'une tornade à St-Julien le 29 août dernier, un Plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées.

2018-10-178

**ÉLECTION PROVINCIALES DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 – MOTION DE REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ SORTANT**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, et résolu unanimement, que le conseil des maires transmette des remerciements à monsieur Paul Busque pour le travail effectué pendant son mandat à titre de député de la circonscription de Beauce-Sud.

2018-10-179

**ÉLECTION PROVINCIALES DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 – MOTION DE FÉLICITATIONS AU DÉPUTÉ ÉLU**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, et résolu unanimement, que le conseil des maires adresse des félicitations à monsieur Samuel Poulin pour son élection, le 1er octobre dernier, au poste de député de la circonscription de Beauce-Sud.

**SÉANCE DU CONSEIL DE NOVEMBRE – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS INTERNES ET EXTERNES**

Le directeur général rappelle aux élus que l'on procédera à la nomination des représentants de la MRC pour 2019 sur les différents comités à la séance du mois de novembre.

**PROCÉDURES D'ÉLECTION – COMITÉ ADMINISTRATIF, PRÉFET ET PRÉFET SUPPLÉANT**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le processus d'élection adopté le 17 janvier 2018 en ce qui a trait à l'élection des membres du comité administratif.

Tous les sièges seront en élection sauf celui de préfet. Les membres de l'actuel comité administratif ont tous signifié leur intention de solliciter un nouveau mandat.

2018-10-180

**FONDATION SANTÉ BEAUCE-ETCHEMINS**

Attendu que la Fondation santé Beauce-Etchemin tient actuellement sa campagne de financement annuelle;

Attendu que celle-ci sollicite la participation de la MRC afin d'atteindre son objectif de 400 000 \$ dont la majeure partie de cette somme servira à financer l'acquisition d'appareils requis au bloc opératoire de l'Hôpital de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, de verser une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019 dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation santé Beauce-Etchemin et de prévoir cette somme à même le budget de la prochaine année.

### **FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'existence d'une formation en sécurité civile s'adressant aux élus. Le coût de cette formation est de 120 \$ par personne et un nombre minimal de 15 participants est requis. Un sondage auprès des municipalités sera fait afin de connaître les besoins.

### **CANNABIS**

Le maire de Saint-Georges, M. Claude Morin, informe les membres du conseil que la politique de la Ville concernant l'usage du cannabis sera adoptée en novembre et transmise à l'ensemble des municipalités du territoire pour adoption.

### **CONSEIL SANS PAPIER**

Le directeur général informe les membres qu'une rencontre est prévue avec la direction du Service informatique de la ville de Saint-Georges afin d'envisager et d'établir les coûts pour la tenue des séances du conseil sans papier.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public ou des élus n'est adressée au président de l'assemblée.

2018-10-181

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 10.

---

Normand Roy, préfet

---

Éric Paquet, directeur général